

Québec, le 30 octobre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

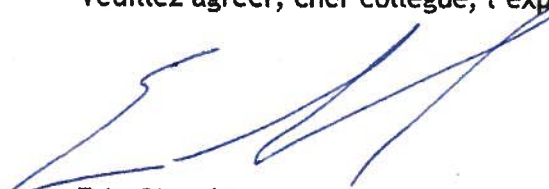
Cher collègue,

J'ai pris connaissance avec intérêt de la pétition de madame Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin, du 3 juin dernier. Le but de cette pétition est de demander au gouvernement du Québec d'octroyer au Bureau de la protection des droits de la clientèle de Revenu Québec le mandat et les pouvoirs d'effectuer de la médiation fiscale pour les créances litigieuses jusqu'à concurrence d'une valeur de 15 000 \$, soit le montant actuel de la valeur admissible au Tribunal des petites créances.

Or, la volonté d'accorder de nouveaux pouvoirs en médiation est une avenue que nous pourrions étudier et qui pourrait viser ultimement à permettre une meilleure accessibilité à la justice.

Ainsi, nous évaluons la possibilité de proposer de hausser le seuil des appels sommaires et de promouvoir la médiation pour ces recours, et de reprendre ainsi les orientations véhiculées dans le projet de loi n° 699, intitulé « *Loi modifiant la Loi sur l'administration fiscale dans le but d'augmenter certains seuils d'admissibilité pour interjeter un appel sommaire devant la division des petites créances de la Cour du Québec* », qui avait été présenté le 23 mars 2017. Ces dispositions avaient ensuite été présentées dans le projet de loi n° 150 à l'automne 2017, mais elles avaient été retirées par amendement.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard

Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : 418 643-5270
Télécopieur : 418 646-1574
www.finances.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine O., 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : 514 873-5363
Télécopieur : 514 873-4728